

AVENANT AU MARCHÉ N° 22FCS01
AMENAGEMENT ET AMEUBLEMENT DES RESERVES
EXTERNALISEES DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de fournitures courantes et services n° 22FCS01 conclu avec la société BRUYNZEEL RANGEMENTS, pour l'aménagement et l'ameublement des réserves externalisées du Musée de l'archerie et du Valois,

Considérant la nécessité de modifier ce marché par l'adjonction de matériels permettant la complète réalisation des prestations.

DECIDE

Article 1 :

Un avenant est signé avec la société BRUYNZEEL RANGEMENTS, titulaire du marché n° 22FCS01, pour un montant en plus-value de 1.140 €/HT, portant le montant total du marché à 66.555 €/HT (+1,74 %).

Article 2 :

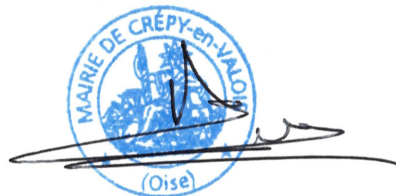
Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 2 novembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

02 NOV 2022

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221102-DEC2022-96-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022